

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
 oooooooooooooooooo

**L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, le Conseil Municipal
 De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
 S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil Municipal,
 Sous la Présidence de Monsieur Bertrand GAUTIER, Maire.
 Conseillers Municipaux en exercice : 23
 Convocations du 1^{er} octobre 2024**

Présents : ALLAIS Florence ; BARBE Dominique ; ELMI BARREH Julie ; GAUTIER Bertrand ; GREMBE Jean-Charles ; HERIT Sandrine ; JALCE Gilbert ; LALANNE GUERIN Marie ; NARCISO Elisabeth ; PALLUAU DUBOULOZ Françoise ; ROCA Nathalie ; SERRE Yves ; VICIER Christophe ; VIDEAU Philippe.

Excusés : BIEGER Emmanuelle (pouvoir à Monsieur B. GAUTIER) ; BIVALSKI Maxime (pouvoir à Monsieur C. VICIER) ; GARCIA Frédéric (pouvoir à Madame N. ROCA) ; LIGNAC Valérie ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; NERAUDAU Gérard ; POUY Elodie (pouvoir à Madame J. ELMI BARREH) ; RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Madame D. BARBE) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à Madame E. NARCISO)

Secrétaires de Séance : ALLAIS Florence et VICIER Christophe

Délibération D2024-39

Objet : **Décision modificative n°2 du budget primitif assainissement (M49)**

Monsieur Le Maire informe qu'il convient de procéder à des ajustements comptables au budget primitif de l'assainissement par des opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Il convient de procéder aux virements de crédits nécessaires à la reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables attendues pour 2024, pour un montant de 27 951 €
 Dès lors il convient d'abonder le compte 1391-040 par un virement du compte 777-042 pour 27 951 €
- Concernant les amortissements, pour le constat de la dépréciation des biens de l'exercice 2024, il convient de procéder aux virements de crédits nécessaires pour un montant de 10 968,37 €
 Dès lors il convient d'abonder le compte 6811-042 par un virement du compte 28158-040 pour 10968,37 €
 Pour respecter l'équilibre entre les chapitres 040 et 042, il convient de procéder à un virement du 023 en dépenses de fonctionnement vers le 021 en recettes d'investissement pour un montant de 16 982,63 € (27951 € – 10968,37 €).

	DÉPENSES		RECETTES	
	Imputation chap-article	Montant	Imputation chap-article	Montant
Fonctionnement	6811-042 – dotations aux amortissements	10 968,37	777-042- Subventions d'investissement	27 951,00
	023 – Virement à la section d'investissement	16 982.63		
	TOTAL	27 951,00		
Investissement	1391-040- Subvention d'investissement	27 951,00	021- Virement de la section de fonctionnement	16 982,63
			28158/040- Amortissement autres installations techniques	10 968,37
	TOTAL	27 951,00	TOTAL	27 951,00

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D2024-15 du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'assainissement (M49)

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative n°2 du budget de l'assainissement 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Approuve la décision modificative n°2 du budget de l'assainissement 2024

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

A Fargues Saint-Hilaire, le 7 octobre 2024

Le Maire,

Bertrand GAUTIER